

• Nom du client : SARL LA GUINGUETTE

• Adresse desservie : BONNET
GREZELS

→ Message

30156079 545251420245 545

SARL LA GUINGUETTE
BONNET
46700 GREZELS

→ Contacts

@ Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr

📞 Service Clients
05 81 31 85 06
Du lundi au vendredi de 8h à 18h

🔧 Dépannage 24h/24
05 81 91 35 07

✉ TSA 10019
46800 MONTCUQ CEDEX

🏠 Accueil
ZI de la Paganie 46700 PUY L EVEQUE
Mardi et vendredi - 9h-12h et 14h-17h Sauf
vacances scolaires

Votre facture estimative du 10 juin 2025

Acompte basé sur 50 % de votre consommation moyenne annuelle

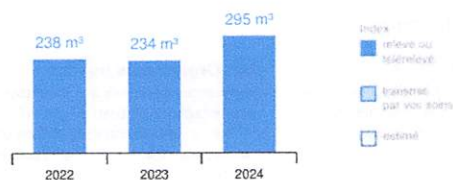
Votre consommation estimée : 148 m³

Montant prélevé le 25 juin 2025 : 348,64 €

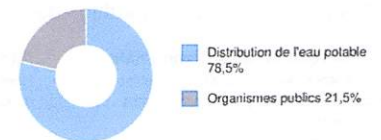
	€ TTC
Distribution de l'eau potable	273,70
AQUARESO-PERIMETRE AQUARESO	
Organismes publics	74,94
Total facture	348,64
Montant à prélever	348,64

détail au verso

Evolution de votre consommation



Répartition de votre facture



Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera prélevé à partir du 25 juin 2025 sur votre compte numéro XXXXX041140.

Vos informations de prélèvement SEPA :

Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZZ003506

Référence unique de mandat (RUM) : S-3-5318003868-001471995-04

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
BONNET GREZELS	148 m³	271036	020 mm			Estimation de consommation

Votre facture en détail		Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable						259,43		273,70
Abonnement						45,53		48,03
Part AQUARESO		2e semestre 2025				26,03	5,50	
Part SAUR		2e semestre 2025				19,50	5,50	
Consommation						213,90		225,67
Acompte part AQUARESO		Année 2025		148	0,4200	62,16	5,50	
Acompte part SAUR		Année 2025		148	1,0253	151,74	5,50	
► Organismes publics						71,04		74,94
Consommation						71,04		74,94
Acompte Consommation eau potable (agence de l'eau)		Année 2025		148	0,3200	47,36	5,50	
Acompte Performance des réseaux d'eau potable (agence de l'eau)		Année 2025		148	0,0700	10,36	5,50	
Acompte Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)		Année 2025		148	0,0900	13,32	5,50	

Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 2,03 € / m³ soit 0,00203 € / litre	HT exonéré de TVA : 0,00 € HT soumis à TVA : 330,47 €	TVA 5,50 % : 18,17 € TVA sur les débits : 18,17 €	Total facture TTC : 348,64 €
---	--	--	------------------------------

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

→ Message

Part Intercommunale/Communale

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984-NAF 3600
Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits par email, à l'adresse dp@saure.com ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles (www.saurclient.fr – Rubrique Données Personnelles).
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux : entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signer votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.
Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées : Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez-le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Etablissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.